

13 mai 2026 -16:35

Appartient à [Conseil des ministres du 13 mai 2026](#)

## Instauration d'un service de signatures électroniques qualifiées - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Bernard Quintin et de la ministre chargée du Numérique Vanessa Matz, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi visant à mettre en place un nouveau service de signatures électroniques qualifiées basé sur l'émission de certificats à distance.

Ce projet a pour objectif d'offrir aux citoyens, via les autorités fédérales, un service de signature électronique qualifiée, en complément au système existant. Aujourd'hui, la signature électronique qualifiée repose sur un certificat intégré à la carte d'identité électronique (eID). Le nouveau service repose quant à lui sur des certificats émis et gérés à distance au moyen d'une infrastructure sécurisée placée sous le contrôle de l'administration fédérale.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la révision du règlement européen eIDAS, qui renforce les règles applicables aux technologies utilisées pour les signatures électroniques qualifiées. À la suite de ces changements, certains dispositifs actuellement reconnus comme qualifiés ne le seront plus après les périodes transitoires prévues, à partir de mai 2026 et de mai 2027. En outre, les nouvelles règles limitent la durée de validité de ces dispositifs à cinq ans, alors que la carte eID reste valable dix ans, ce qui rend nécessaire une adaptation du système actuel.

L'avant-projet de loi propose dès lors une solution centralisée et sécurisée : la signature électronique qualifiée à distance. Celle-ci permet d'utiliser des certificats qualifiés générés et conservés à distance, sans dépendre de la puce de la carte eID, tout en respectant pleinement les exigences européennes en matière de sécurité.

Dans un premier temps, ce nouveau service sera proposé en priorité aux personnes concernées par les évolutions introduites par la révision du règlement eIDAS. À partir de 2027, on passera progressivement à cette solution de signature à distance. Les autres citoyens pourront continuer à utiliser leur certificat existant, tout en ayant la possibilité de recourir au nouveau système. À plus long terme, une transition progressive vers cette solution est envisagée

En parallèle, pour l'utilisation de la signature électronique qualifiée dans un cadre professionnel, la ministre du Numérique est chargée de mener une réflexion approfondie, en concertation avec le ministre de la Sécurité et de l'Intérieur et les institutions fédérales concernées. Cette réflexion vise à définir les conditions nécessaires au développement d'une signature professionnelle qualifiée, uniforme et efficace, destinée aux agents de l'Etat, et à la mise en place d'un numéro d'identifiant autre que le numéro de registre national.



L'avant-projet, adapté aux avis du Conseil d'Etat et de l'Autorité de protection des données, est soumis à la signature du Roi en vue de son dépôt à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Bernard Quintin, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,  
chargé de Beliris  
Rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://quintin.belgium.be>  
[bernard.quintin@quintin.belgium.be](mailto:bernard.quintin@quintin.belgium.be)

Olivier Schotte  
Porte-parole (FR)  
+32 488 48 93 83  
[olivier.schotte@ibz.be](mailto:olivier.schotte@ibz.be)

Veli Yüksel  
Porte-parole (NL)  
+32 477 34 41 41  
[veli.yuksel@ibz.be](mailto:veli.yuksel@ibz.be)

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation  
publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction  
publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique  
et de la Politique scientifique  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://matz.belgium.be>  
[info@matz.fed.be](mailto:info@matz.fed.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@matz.fed.be](mailto:delara.pouya@matz.fed.be)

Bart Tierens  
Porte-parole (NL)  
+32 494 48 85 71  
[bart.tierens@matz.fed.be](mailto:bart.tierens@matz.fed.be)

